
*Direction Régionale
des Affaires Culturelles de Bourgogne*

*Arrêté portant inscription
sur l'Inventaire Supplémentaire
des Monuments Historiques
du puits de mine Hottinger
à EPINAC (Saône-et-Loire)*

*Le Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National
du Mérite,*

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

LA Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région de Bourgogne entendue, en sa séance du 6 juillet 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le puits de mine Hottinger à EPINAC (Saône-et-Loire) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du témoignage de l'histoire minière et de son expérience architecturale ;

.../...

ARRÊTE :

Article 1er. - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le puits de mine Hottinger à EPINAC (Saône-et-Loire) situé sur la parcelle n° 109 d'une contenance de 1 ha 40 a 94 ca, figurant au cadastre section AH et appartenant à la Société BITULAC S.A. constituée pour une durée de 99 ans le 3 juillet 1985 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUTUN (Saône-et-Loire) le 3 juillet 1985, sous le n° B 332 900 851, ayant son siège social à EPINAC (Saône-et-Loire) et pour représentant responsable Monsieur BARRE Jean-Pierre, gérant, demeurant 832, rue de Montamets à ORGEVAL (Yvelines).

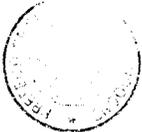
Cette société en est propriétaire par acte passé le 16 janvier 1986 devant Maître MARTIN, notaire à AUTUN (Saône-et-Loire) et publié au bureau des hypothèques d'AUTUN (Saône-et-Loire) le 25 février 1986, volume 4144, n° 16.

Article 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

DIJON, le 26 NOV. 1986

Pour ampliation
Pour le Préfet, par délégation
du Préfet, Bureau
du Contrôle de Légalité




H. DJAHANCHAH

Le Préfet de la Région de Bourgogne 



Georges PEYRONNE